

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 62/67/SPCG désignant les personnalités qui peuvent remplir les fonctions d'expert prévues au chapitre II du Titre VIII du Code du Travail Outre-Mer.

n° 62/67/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 juin 1962

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1962

Date du numéro
30 juin 1962

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Président du Conseil de Gouvernement, Vu la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952 modifiée par décret n° 55-567 du 20 mai 1955, instituant un Code du Travail Outre-Mer et particulièrement en ses articles 209 à 218 : Vu l'avis émis par la Commission Consultative du Travail le 30 mai 1962

Sur proposition de l'Inspecteur du Travail et des Lois sociales : Vu le rapport du Ministre du Travail

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance 21 juin 1962,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

___ Les personnalités dont les noms suivent, sont désignées pour remplir, pendant l'année 1962, les fonctions d'expert prévues au

chapitre II du titre VIII du Code du Travail Outre-Mer : MM. de Précourt: Lassays, Riès, Fond: Ahmed Saleh Farah, Rost, Ibrahim Taher, Balard, Philippe: Ismaël Abdi Samaleh, Ghaleb.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire en mission :L'Administrateur en Chef des Affaires d'Outre-Mer.chargé de l'expédition des affaires couranteset urgentes,Pierre GABIRAUULT.Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement,ALI AÂREF BOURHAN.Le Ministre du Travail,HousseIN DJIBA DOUDEYE.